

en 1905 à 480 millions de francs. Par contre, au lieu de 25 millions d'âmes qu'on accordait à l'Indo-Chine française, le recensement de 1905 n'accuse qu'un peu plus de 19 millions d'habitants, dont 7 millions pour l'Annam, 6 millions et demi au Tonkin, 3 millions en Cochinchine, moins 2 millions au Cambodge, 1 million au Laos.

SIAM. — Le dernier recensement donne 6.500.000 habitants au Siam, en y comprenant le Laos occidental, rétrocedé par la France. On y trouve peu d'Européens, mais 300.000 Chinois, travailleurs et commerçants. L'exportation du bois de teck, si précieux pour la marine, s'est élevée en 1905 à 14 millions de francs.

Les mines des ÉTATS MALAIS, exploitées par les Anglais, ont exporté cette même année pour 152 millions de francs d'étain.

INDES ANGLAISES. — Le 23 avril 1906, a été signé à Pékin un *traité anglo-chinois*, lequel garantit à la Chine la suzeraineté, sinon la souveraineté, sur le Tibet, mais sous le contrôle de l'Angleterre, qui garde le monopole pour les chemins de fer, les télégraphes, les marchés commerciaux situés sur la frontière hindoue, etc. Tel est le résultat de l'expédition anglo-indienne de 1903, qui s'empara de Lhassa.

Naturellement, ledit traité annule celui qui rendait la Russie suzeraine du Tibet et du Turkestan chinois. La Chine paye 8 millions d'indemnités à l'Angleterre pour ses frais d'expédition. Le Tibet semble donc devenir de fait une dépendance de l'Inde anglaise ; le *Taksi-Lama*, qui succède à Lhassa au *Dalaï-Lama* en fuite, vient de faire une visite aux autorités de Calcutta.

LA PERSE a lieu de craindre pour la santé de son souverain, le Shah Mozaffer-ed-dine, qui règne assez sagement depuis dix ans. Il s'apprêtait à revenir en France pour sa cure annuelle à Contrexéville. En vue d'accorder à son peuple une *constitution* avec régime parlementaire, il convoqua une *assemblée nationale* composée de 156 membres, élus partie parmi les princes de la maison royale, l'aristocratie, le haut clergé, partie parmi les commerçants et industriels. — Jouit du droit électoral tout sujet persan sachant lire et écrire, âgé de trente à soixante-dix ans, n'étant pas au service de l'État et dont le casier judiciaire est indemne. Le royaume est divisé en 13 circonscriptions électorales, dont une pour la capitale, Téhéran. — En somme, le